



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté le 5 décembre 2024.

« D'argent, à un sautoir engrêlé de gueules, chargé de deux épées basses d'argent, mises en sautoir, et cantonné en 1, 2 et 3 d'une tête de lion de sable, arrachée et lampassée du second, et en 4 d'une tête de loup aussi de sable, arrachée et lampassée d'azur.»

TOPONYMIE :

Nom d'origine chrétienne faisant référence à Martin le saint patron de la France dont le principal fait a été de partager son manteau à un mendiant en entrant dans la ville d'Amiens alors qu'il était encore un soldat romain. Le déterminant du Limet rappelle le bois situé à l'ouest de la commune.

SAINT-MARTIN-DU-LIMET

EXPLICATIONS :

Saint-Martin-du-limet a été une terre fort disputée autrefois entre les seigneur de l'Ile-Tison, ceux de l'Ansaudière, ceux de la Joubardière et ceux du bourg. C'est ce mélange qui est opéré dans le blason ; il montre ainsi que l'unité actuelle de la commune est issue d'un ancien morcellement.

L'argent, la croix engrêlée et les têtes de lions proviennent des armes de la famille de Beaudevis ou Baudenis qui posséda le fief de la Joubardière du XIII^e s à 1602. La reprise intégrale des armes de famille étant interdite pour les municipalités, il suffit d'en emprunter un ou plusieurs éléments.

L'argent et la tête de loup arrachée proviennent des armes de la famille Amyot qui posséda à la fois le fief du bourg et celui de l'Ansaudière de 1542 à 1625.

La remarque concernant la reprise des armes de famille est valable ici aussi.

Une des épées basses sur fond de gueules est la reprise des armes de la famille de Lantivy qui était au fief de l'Ile-Tison, et de fait seigneur d'une partie du bourg à qui il était inféodé. Ici aussi la remarque concernant la reprise des armes de famille est valable.

La deuxième épée est le symbole de Martin, le saint patron de la paroisse.

Les ornements sont une gerbe de maïs de sinople, fruitée d'or afin d'honorer l'agriculture du village ; elle est mise en sautoir par la pointe et liée d'or avec une branche de chêne de sinople, fruitée d'or afin de représenter le bois du Limet.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'argent est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur le sautoir, les épées, les têtes de lion et de loup.

Le sautoir est une pièce honorable qui mesure deux modules d'épaisseur sur les huit que compte l'écu sur sa hauteur.

Le terme engrêlé signifie que le sautoir est martelé de bosses vers l'intérieur, tout le long de ses bords.

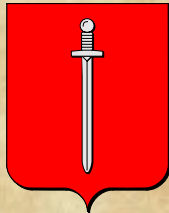
Le terme basse signifie que les épées sont pointées vers le bas.

Le terme cantonné désigne les espaces isolés par les différentes branches du sautoir, celui du haut étant le N°1.

Le terme arraché signifie que la partie basse de la tête a une coloration différentes, généralement de gueules (Rouge) comme si elle était sanguinolente ; pour le loup elle est d'azur, couleur des cieux et donc de Dieu, pour indiquer que la bravoure ou la férocité du détenteur du blason (Loup) coulait pour le Seigneur tout puissant.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de Saint-Martin-du-Limet a été réalisé en reprenant les armes des familles de Beaudevis, d'Amyot et de Lantivy qui sont les suivantes :



HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de Saint-Martin-du-Limet n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.